

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DICOM 20** Approbation du principe et des modalités de la convention de parrainage avec la société Michel & Augustin pour l'opération Nuit Paris Jeunes et signature de ladite convention.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M.le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de parrainage avec la société Michel & Augustin, dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'opération Nuit Paris Jeunes ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission,

Delibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de parrainage avec la société Michel & Augustin pour l'opération Nuit Paris Jeunes.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de parrainage avec la société Michel & Augustin pour l'opération Nuit Paris Jeunes, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ladite convention.